

*Initiatives ministérielles*

Il a été très difficile d'accepter pour les francophones de ce pays, monsieur le Président, lors de l'Accord du lac Meech ou encore de la crise amérindienne à Oka, de devoir compter sur un service en anglais, celui de *CBC News World*, alors que nous n'avions pas, nous les francophones, la même équivalence en français. Dans cette optique, je souhaite ardemment que la Société Radio-Canada prochainement puisse présenter son projet devant le CRTC.

En réalité, monsieur le Président, les motions de l'opposition qui sont actuellement à l'étude visent à enchâsser dans la Loi l'obligation formelle pour la Société Radio-Canada de continuer à fournir quatre de ces services qu'elle offre à l'heure actuelle, notamment Radio Canada International, le service du Nord dont faisait référence ma collègue de Western Arctic, la chaîne des *Débats parlementaires*, le service *All News* ainsi qu'un service qui n'existe pas encore, soit cette fameuse chaîne en français. Ou encore peut-être un service bilingue, pourquoi pas?

À l'heure actuelle, monsieur le Président, aucun de ces services n'est prévu par le mandat que la Loi confère à la Société Radio-Canada. Bien qu'il existe bel et bien dans la loi actuelle une disposition qui prescrit à Radio-Canada d'offrir un service international en qualité de mandataire de Sa Majesté, Radio Canada International, est offert sous le régime de cette disposition bien précise, en vertu d'un décret du gouverneur en conseil. Pourquoi ne convient-il pas d'enchâsser tous ces services, et d'autres encore, monsieur le Président, dans le mandat de la Société Radio-Canada? Bien sûr, nous reconnaissons tous ici de ce côté-ci de la Chambre que ce sont là des services de première qualité et de première valeur, et nous aimerions qu'ils soient maintenus. De toute évidence, nous le souhaiterions, à moins de circonstances tout à fait imprévues qui obligerait la Société Radio-Canada à modifier éventuellement ses priorités.

Quelles pourraient donc être ces fameuses circonstances? Pour en donner un exemple évident, mentionnons la proposition qui a été étudiée par cette Chambre au cours des derniers mois et selon laquelle un consortium comprenant des entreprises de câblodistribution pourraient fournir le service de diffusion des débats parlementaires. Doit-on empêcher la Chambre d'approuver cette idée susceptible de permettre à Radio-Canada de réaliser des économies, ce qui est incontestablement de nature à assurer un emploi judicieux des ressources parce que la Société est mandatée par la loi d'offrir la chaîne des débats parlementaires.

[Traduction]

Qu'en est-il du service des nouvelles? La Société Radio-Canada l'a lancé en supposant qu'il serait absolument autosuffisant et lui a délivré un permis en se fondant là-dessus. Elle ne désirait manifestement pas qu'un tel service siphonne les ressources du service de base. Les acquisitions du gouvernement dans cette nouvelle entreprise étaient de même fondées sur l'engagement de Radio-Canada que les émissions de nouvelles ne siphonneraient pas les ressources du service de base qui, comme nous le savons tous, sont déjà utilisées au maximum. Devrions-nous prévoir une disposition dans le projet de loi qui autorise exactement cela?

[Français]

Monsieur le Président, dans le cas du service de Radio Canada International, il s'agit d'un service tout à fait différent du service du Nord, du service français de nouvelles 24 heures et de *CBC Newsworld* et également du service parlementaire. Quelle est la différence, monsieur le Président? C'est bien simple, c'est que tous ces services s'adressent d'abord et avant tout aux Canadiens que nous sommes, alors que le service de Radio Canada International est destiné presque exclusivement aux Canadiens qui sont à l'étranger et à l'auditoire international. Je vais vous donner un exemple.

Dans les pays de l'Est, monsieur le Président, la cote d'écoute de Radio Canada International est chiffrée à plusieurs millions d'auditeurs, notamment en Union soviétique, dans les pays baltiques, et également en Tchécoslovaquie. En fin de compte, monsieur le Président, les Canadiens seraient peut-être surpris d'apprendre que Radio Canada International a plus d'auditeurs à son antenne que CBC et Radio-Canada au Canada même. C'est là l'essence même du service de Radio Canada International qui a été apprécié et continue de l'être.

Lors de l'un de mes récents voyages à Cuba, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer des citoyens cubains ordinaires qui me disaient que leur seule source d'informations en espagnol, la véritable information en espagnol leur est fournie par Radio Canada International et par la Voix de l'Amérique.

Donc, je pense que ce service international doit être maintenu et le fait, comme j'en ai fait la proposition lors des audiences du Comité législatif sur le projet de loi C-40, de l'inclure de façon officielle dans un projet de loi, dans une loi, c'est pour faire en sorte qu'aucun gouvernement, ni celui-ci, ni un autre dans le futur ne puisse l'abolir par un arrêté en conseil mais soit obligé de venir devant le Parlement pour discuter d'une telle question, comme il s'agit d'un service que tous les pays du monde, sauf quelques exceptions, monsieur le Président, offrent actuellement en terme d'auditoire international.